

Séance du 11 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **11 septembre**, le Conseil Municipal, convoqué le **6 septembre 2019**, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Christine MARTIN**, Maire.

Étaient présents :

Christine MARTIN
Monique MOUTET
Paul FIESCHI
Jean- Louis PÉRICHON

Liliane DENYS
Pierrick BOUDIN
Florent CHAUSSALET

Étaient absents excusés :

Alain CHARBONNIER
François-Xavier DUCHON

Procuration à Pierrick BOUDIN
Procuration à Christine MARTIN

A été nommée **secrétaire de séance** : Liliane DENYS

Le compte rendu de la séance précédente (4 juin 2019) est approuvé à l'unanimité.

La séance a été ouverte à 19h30 sous la présidence de Christine MARTIN, qui a exposé ce qui suit :

Délibération n°37-2019 : Modification des horaires de travail de Muriel MICHAUT

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail Mme Muriel MICHAUT (adjoint technique) permanent à temps non complet (21h15 hebdomadaires) afin de palier le départ en retraite de Mme Joséfa ESPADA.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (21h15 hebdomadaires) tenu par Mme Muriel MICHAUT (adjoint technique),
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à non complet (22h30 hebdomadaires) tenu par Mme Muriel MICHAUT (adjoint technique),

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n° 38-2019 : Adhésion des trois villes Montluçon, Moulins et Vichy

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune de Montaigu-le-Blin au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Moulins en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vichy en date du 24 juin 2019

Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérant au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Considérant la délibération du 27 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 14 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Moulins sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 24 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Vichy sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 11 juillet 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier acceptant les trois demandes d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal, accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

Délibération n°39-2019: Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Suite aux achats de nouveaux mobiliers et matériels pour la salle des fêtes, Mme le Maire propose de revoir à la hausse le tarif de la caution demandée aux utilisateurs (pour toutes éventuelles dégradations intérieures et extérieures ou du non-respect du règlement) qui était d'un montant de 450 €. Elle propose, la somme de 1 200 €, qui sera versé en même temps que la remise des clés. Le Conseil Municipal a 9 voix sur 10 accepte le nouveau tarif et la modification correspondante du règlement intérieur.

Délibération n°40-2019: Demande de subvention

Mme le Maire expose les courriers reçus du 29 août et 5 septembre 2019 de la part de Mmes BASSOT et CARAMAZANA sollicitant la municipalité de Montaigu afin d'obtenir une aide financière pour leur déplacement correspondant à leur sélection pour le championnat national de pétanque des Aînés Ruraux (Génération Mouvement) qui doit se tenir à La Londes-les-Maures du 23 au 26 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désapprouve le versement de cette subvention, vu les règles de gestion des collectivités territoriales qui n'autorisent pas l'aide financière directe aux particuliers

En effet, l'aide souhaitée ne saurait donc être sollicitée qu'après d'une association ou d'un sponsor.

Informations diverses

Rentrée scolaire : cette année, il y a deux classes et deux enseignants à Montaigu avec 28 élèves en tout.

Déploiement numérique TDH : La Région s'engage à l'accès à un réseau numérique de qualité pour tous les citoyens et les entreprises du territoire. Ce message correspondant sera relayé dans le prochain numéro de l'Echo des Tureaux

Compteurs Linky : Réunion ENEDIS – Municipalité prévue le 17 septembre 2019.

A l'initiative de l'association Montaigu-Place Forte, des séances d'initiation à la bureautique sont organisées en salle des association chaque mardi, de 1'h30 à 16h30.

Salon des Maires et Présidents d'intercommunalités de l'Allier : 18 octobre, à Montluçon (Athanon).

Le repas du CCAS aura lieu le 6 octobre 2019.

Le repas de fin d'année du conseil municipal et des employés communaux aura lieu le 21 décembre 2019

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h00